



HAL
open science

Les exigences du numérique

Françoise Thibault

► **To cite this version:**

Françoise Thibault. Les exigences du numérique. [0] Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH). 2013. hal-03584567

HAL Id: hal-03584567

<https://hal.science/hal-03584567>

Submitted on 22 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Ce document jette les bases d'un projet destiné à la Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris.

Les exigences du numérique

Françoise Thibault, Décembre 2013

Le présent document est le fruit d'un travail engagé en octobre 2013 à la FMSH. Il a bénéficié d'échanges fructueux avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le numérique à la Fondation.

Table des matières

1-	Un devoir d'identification des sujets.....	5
1-1	Un phénomène de convergence technologique.....	5
1-2	Un phénomène politique	5
1-3	Une technologie omniprésente	6
2-	Les actions en faveur de la recherche sur le numérique.....	7
2-1	L'INRIA : un organisme en pleine expansion.....	7
2-2	La recherche sur le numérique au cœur des initiatives de rapprochement avec le secteur industriel.....	8
2-3	L'éphémère département des « nouvelles technologies pour la société »	8
3-	Le développement des infrastructures numériques	8
3-1	L'initiative européenne	9
3-2	En France : le choix d'une infrastructure de communication commune et dédiée.....	9
3-3	La difficile affirmation des infrastructures numériques en SHS.....	9
4-	Numérique et SHS : les initiatives françaises des années 2000	10
4-1	Retour sur le Programme de Numérisation pour l'Enseignement et la Recherche (PNER).....	10
4-2	L'implication du terrain	10
4-3	L'intervention du ministère en charge de la recherche	11
	La communication scientifique	12
	Les infrastructures numériques.....	13
4-4	Les limites de l'Institut des sciences de la communication du CNRS.....	13
5-	FMSH: une place à consolider et à affirmer	15
5-1	Infrastructures : les leçons des années 2000.....	16
	Les infrastructures numériques.....	16
	Edition et diffusion	19
	La bibliothèque.....	20
	Les infrastructures réseaux	21
5-2	Recherche et pluridisciplinarité	23
5-3	Recherche et développement	23
6-	Propositions	24
6-	Annexes	27

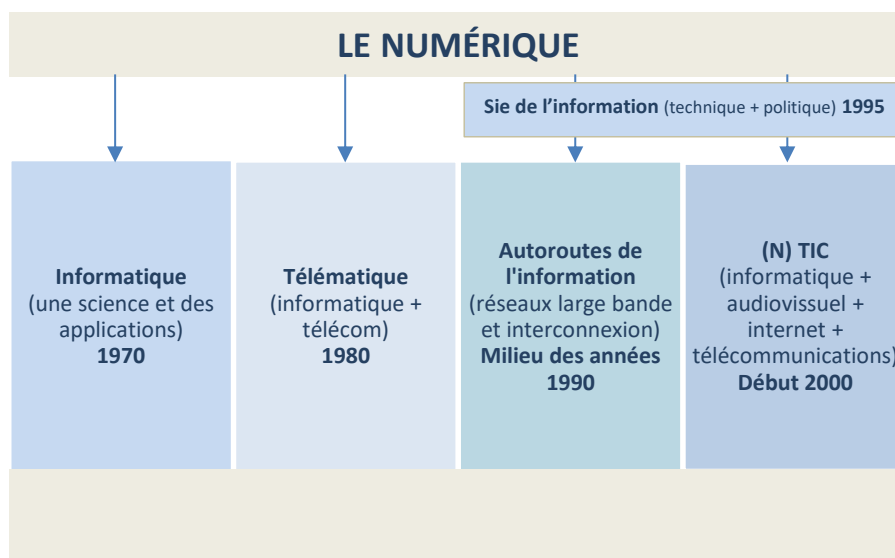
6-1	Projet de diffusion numérique FMSH e-diffusion (Michel Zumkir).....	27
6-2	Note des représentants des Presses universitaires de Caen présents à la réunion AERES du 11 décembre 2006.....	29

1- Un devoir d'identification des sujets

Même si le phénomène n'est pas nouveau et remonte aux années 1970, il convient pour comprendre ce que recouvre le terme de « numérique » d'expliquer la notion afin d'en apprécier la portée, technique, sociale et politique.

1-1 Un phénomène de convergence technologique

Techniquement, le numérique s'inscrit dans une histoire que l'on peut faire commencer au début des années 1970 avec le développement de la science informatique et de ses applications, qui se prolonge dans les années 1980 avec la télématique (mêlant l'informatique et les télécommunications), se poursuit avec l'explosion des « autoroutes de l'information » au milieu des années 1990 et la généralisation des « nouvelles technologies de l'information et de la communication », au début des années 2000.



Contrairement à ce que bon nombre de rapports des années 1990 laissent entendre (cf. rapports de l'OMC, Banque mondiale...), on ne doit pas à la seule puissance intrinsèque de ces techniques la généralisation d'usages aujourd'hui observable. Depuis les années 1980, ces techniques font l'objet de projets politiques d'envergure pour lesquels des sommes considérables sont investies par la puissance publique.

1-2 Un phénomène politique

Initiés par les États-Unis, les grands programmes de diffusion des applications informatiques sont repris par de nombreux de pays, notamment en Europe. L'analyse comparée des projets de politiques publiques permet de mettre en évidence trois phénomènes : (i) le raccourcissement du temps de latence entre le lancement des plans états-uniens et les plans des autres pays ; (ii) l'élargissement du champ d'application de l'informatique qui couvre progressivement l'ensemble des secteurs d'activité humaine ; (iii) le numérique est un sujet qui transcende l'opposition gauche/droite.

Par exemple en France, le plan gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI), lancé en 1997 par le Premier ministre Lionel Jospin, adresse un ensemble de domaines : l'éducation ; la culture et la création ; l'administration électronique ; le secteur privé sous l'angle de la gestion, de la prospection, de la communication, de l'innovation et du développement du commerce électronique ; le secteur du multimédia et de l'innovation technologique qui devait bénéficier de la recherche publique ; le secteur du droit avec la production de nouveaux cadres législatifs (contenu, marché des télécommunications, droits d'auteurs, traitement des données personnelles...) aboutissant à la Loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) et la DADVSI.

Le programme gouvernemental RE/SO 2007 (Pour une République numérique dans la Société de l'information), présenté le 12 novembre 2002 par le Premier ministre, M. Jean-Pierre Raffarin, étend ces mesures et renforce son soutien au développement de l'offre d'infrastructures, à l'équipement des foyers et des entreprises, au développement des TIC dans le domaine de la santé et à l'administration électronique.

Partout l'argument est le même : pour appartenir à la liste des grands pays développés, il convient de se doter d'un outil politique d'impulsion en faveur des « NTIC » (France, années 2000), puis du « numérique » (France, à partir du milieu des années 2000). Argument qui trouvera son prolongement dans maintes actions menées en faveur des TIC en direction des pays pauvres et qui fera écrire à certains observateurs que l'arrivée massive d'ordinateurs dans des pays où l'alimentation en électricité n'est pas assurée constitue la « forme branchée » du bon vieux colonialisme.

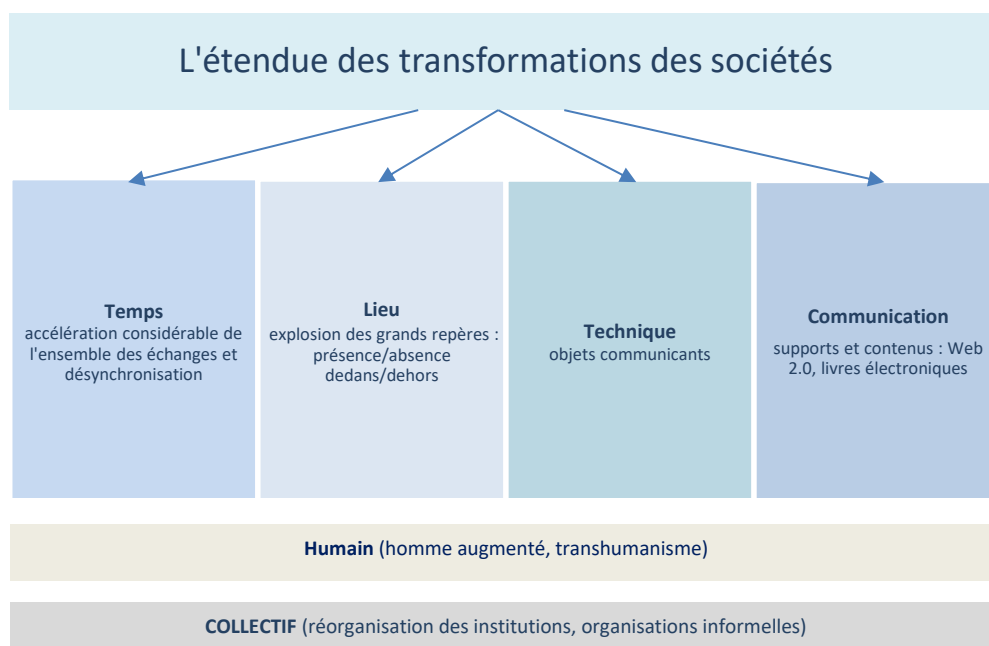
1-3 Une technologie omniprésente

On doit à cette conjonction entre progrès technique, convivialité sociotechnique et soutien politique fort et continu, l'extrême rapidité de la diffusion des TIC dans la plupart des secteurs d'activité humaine.

S'il est possible de qualifier ces transformations de révolution, c'est parce que l'humain et les sociétés humaines sont touchés dans leurs fondements, à savoir le corps de l'humain et les modes d'organisation des collectifs (institutions formelles et organisations informelles).

Les repères traditionnels de temps et d'espace ne fonctionnent plus et il convient d'élaborer conceptuellement de nouveaux outils pour les appréhender. La communication n'est plus réservée au vivant et s'étend aux objets technologiques.

L'humain dispose de multiples outils et supports pour communiquer. Les écrans sont partout : en version compacte dans les poches des vêtements, en grand format dans les lieux de vie, de travail et dans les espaces collectifs que sont les rues ou les bâtiments.



Ce tableau trop rapidement brossé vise seulement à mettre en garde contre les approches réductionnistes qui règnent, y compris dans le monde scientifique, quand on convoque le « numérique ». Appliqué à une institution de recherche, et sauf à être réduit à de nouvelles thématiques de recherche, le numérique concerne tout à la fois la politique de développement (missions et objectifs), l'organisation et les moyens techniques. Les propositions faites dans ce document sont construites sur la base de ces considérations.

2- Les actions en faveur de la recherche sur le numérique

Comme dans la partie précédente, l'objet est ici de dessiner à grands traits les lignes d'une action politique pour mieux évaluer le poids des SHS dans les politiques scientifiques dédiées au « numérique ».

2-1 L'INRIA : un organisme en pleine expansion

Conformément aux pratiques en cours dans l'administration de la recherche en France, c'est par la création d'un nouvel organisme qu'a été prise en compte l'informatique comme nouveau domaine scientifique. Ainsi, en 1967 est créé l'IRIA (Institut de recherche en informatique et automatisme). La création de l'IRIA, comme celles d'autres organismes, est un symbole de la politique volontariste de la période gaullienne. Cette création est liée à un événement industrialo-économique : la prise de contrôle de Bull par General Electric. La création de l'IRIA répondait très directement au souhait de développer un institut de recherche proche de l'industrie, capable « d'éduquer le pays dans les sciences de l'informatique et de l'automatique » (cf. site de l'INRIA).

Ce n'est qu'en 1979 que l'INRIA acquiert son « N » pour National et à partir des années 1990 que l'Institut connaît une expansion (ouverture de nouveaux sites et recrutement de personnels). Entre 1999 et 2009, les effectifs de l'INRIA ont doublé et il faut souligner que les recrutements sont restés internes aux sciences dites dures (cf. les 5 domaines scientifiques). La politique de l'établissement est ainsi restée attachée à un objectif de partenariats avec l'industrie et les PME fondés sur la levée de verrous technologiques montrant peu d'appétence à l'intégration des sciences humaines et sociales.

2-2 La recherche sur le numérique au cœur des initiatives de rapprochement avec le secteur industriel

En dehors des actions conduites par l'INRIA, deux grandes initiatives ont été prises ces quinze dernières années en faveur de l'innovation technologique. La première a été annoncée par le Premier ministre lors des Assises de l'innovation en 1998. Il s'agissait de créer des « réseaux de recherche et d'innovation technologiques » pour favoriser le couplage entre la recherche publique et les entreprises sur des domaines jugés prioritaires par le gouvernement. Seize réseaux existaient en 2002, les deux tiers étaient liés à des sujets largement dépendants de développements numériques.

Les instituts thématiques interdisciplinaires (IRT) ont été créés dans le cadre du programme « Investissements d'avenir » lancé en décembre 2009. A la différence de l'opération précédente, il s'agit de rassembler sur un site donné des compétences de l'industrie et de la recherche publique dans une logique de co-investissement public-privé et de collaboration étroite entre tous les acteurs. L'objectif général est le même : couvrir l'ensemble du processus d'innovation, jusqu'à la démonstration et le prototypage industriel. A ce jour, deux tiers des projets retenus concernent le numérique. Comme précédemment, les sciences humaines et sociales sont très marginalement impliquées.

2-3 L'éphémère département des « nouvelles technologies pour la société »

Bien que se référant souvent à l'interdisciplinarité, les initiatives précédentes n'en sont pas moins largement techno centrées. L'initiative prise, au printemps 2003, par le ministère en charge de la recherche de créer un département réellement pluridisciplinaire constitue une originalité qui mérite quelque attention pour les observations qu'elle permet. Alternative aux grands programmes, les appels d'offres lancés par ce département ont ciblé les sciences humaines et sociales. Qu'ont-ils montré ? Indubitablement la faiblesse du tissu de sciences humaines et sociales prêt à s'impliquer sur ces sujets. A l'exception de quelques sujets classiques comme l'éducation, la culture ou l'histoire des sciences, peu de nouveaux sujets d'étude ont été proposés.

La disparition de ce département en 2005 et la reprise des appels d'offres par l'Agence nationale de la recherche sur la base d'une logique polarisée par grands domaines a mis fin à ce genre d'initiative, entérinant la suprématie des approches techno centrées.

En conclusion, alors que tout dans le développement du numérique invite les politiques scientifiques à créer les conditions d'une collaboration fructueuse entre les sciences de l'informatique et les sciences humaines et sociales, les choix des politiques nationales se sont orientés vers un soutien quasi exclusif des sciences dites « dures » et appliqués au profit d'approches techno centrées. Le paradigme industriel des années 1960 constitue toujours le paradigme de référence, ce qui peut faire dire à nos collègues nord-américains que notre « vieux pays » n'a pas compris grand-chose à la révolution du numérique.

3- Le développement des infrastructures numériques

Les infrastructures de recherche sont des outils au service de tous les secteurs scientifiques, mais l'usage du terme a longtemps été réservé à quelques disciplines. Les infrastructures ont d'abord désigné des grands instruments de l'astronomie puis de la physique, instruments localisés sur un seul site. Aujourd'hui, les infrastructures concernent l'ensemble des disciplines scientifiques (sciences de la

vie, sciences et technologies de l'information et de la communication, sciences humaines et sociales, etc.). L'ensemble est hétérogène : réseaux d'infrastructures de plus petite taille (centres de recherche clinique, plateformes de nanotechnologies, lasers de puissance, etc.), réseaux entièrement distribués comme les grilles de calcul ou des banques de données réparties. La dimension des infrastructures est souvent liée à l'importance de leurs communautés d'utilisateurs.

3-1 L'initiative européenne

La première feuille de route consacrée aux infrastructures de recherche, publiée au niveau européen (2006), retient une définition élargie et les infrastructures numériques y occupent une bonne place. Toutes les disciplines sont représentées. Cinq infrastructures sont labellisées en SHS : deux grandes enquêtes (SHARE sur le vieillissement et l'enquête sociale ESS), un dispositif d'accès à la statistique publique CESSDA, DARIAH (Digital Research Infrastructures for the Arts and Humanities), et CLARIN (Common Language Resources and Technology Infrastructure).

En mettant les applications du numérique au cœur de l'évolution des instruments scientifiques, l'Europe engage une double transformation : la reconnaissance d'instruments en réseau jugés aussi indispensables pour certaines sciences que les instruments mono site de la physique (type CERN) ; l'officialisation du besoin d'instruments pour les SHS.

3-2 En France : le choix d'une infrastructure de communication commune et dédiée

Créé en 1993, RENATER est le réseau de communication français qui lie plus de 1000 sites via une liaison très haut débit (liaisons jusqu'à 10 Gbit/s, cœur de réseau à 80 Gbit/s en Île-de-France). RENATER est connecté au réseau pan-européen GÉANT2 (via une liaison à 10 Gbit/s) et est également relié à Internet. Accessible à l'ensemble des institutions de recherche, il constitue un apport majeur pour tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche faiblement dotés en personnels et ressources dédiés à la technique. C'est un service fondamental pour la recherche en sciences humaines et sociales menée au sein d'institutions souvent technologiquement peu avancées et qui n'auraient, sans l'existence de RENATER, vraisemblablement pas disposé des ressources nécessaires pour offrir à leurs chercheurs une telle qualité d'accès aux réseaux de communication.

3-3 La difficile affirmation des infrastructures numériques en SHS

L'impulsion lancée par la Commission européenne en 2006 permet à une équipe du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'ouvrir ce chantier à partir de 2007, à l'occasion de la première feuille de route nationale. A partir d'un bilan des initiatives prises par les organismes et les universités, quatre très grandes infrastructures de recherche en SHS (TGIR) sont consolidées (ADONIS lancée par le CNRS) ou imaginées (PROGEDO, CORPUS et BSN) pour la période 2008-2012. Les trois premières ont toutes en charge le volet national d'au moins une infrastructure européenne. Malgré cette reconnaissance et à l'exception d'ADONIS, les TGIR en SHS n'obtiennent pas les financements nécessaires à leur fonctionnement pendant cette période. Les choix budgétaires privilégient RENATER sur la base de la même confusion selon laquelle de bons tuyaux doivent nécessairement véhiculer des données de qualité.

C'est sans aucun doute parce que la réalisation de la deuxième feuille de route nationale sur les infrastructures de recherche a été confiée, pour la première fois, à une responsable issue des sciences humaines et sociales qu'un nouveau cadre en rupture avec la tradition a vu le jour. Trois catégories

d'instruments ont été reconnues sur la base de données objectivables. Les infrastructures ne sont ainsi plus limitées aux seuls « grands appareils » mono sites mais prennent des formes variées pour satisfaire les besoins des communautés scientifiques. Certaines de ces formes dépendent entièrement des nouvelles capacités issues des technologies de l'information et de la communication, d'autres traduisent les formes d'organisation en réseau humain de communautés globales. Les SHS disposent in fine de 2 des 18 TGIR (PROGEDO et HUMA-NUM) et de 2 infrastructures de type réseau humain avec services à la communauté (réseau des MSH et NEFIAS).

Ainsi, dans l'histoire de l'instrumentation scientifique, le développement du numérique, après les bibliothèques et l'informatique de calcul (et beaucoup plus radicalement que ces derniers), a renouvelé l'image de la pratique scientifique et notamment celles des sciences humaines et sociales. Au même titre que les sciences expérimentales, les SHS sont reconnues pour leur besoin d'outils puissants et de haute qualité, mais cette reconnaissance reste très fragile en France dans la mesure où, en 2013, les TGIR SHS pèsent moins de 1% du budget de l'ensemble des TGIR.

4- Numérique et SHS : les initiatives françaises des années 2000

S'il n'y a jamais eu, à l'exception du programme de numérisation pour l'enseignement et la recherche (PNER), de grand plan en faveur du numérique pour (et dans) la recherche en SHS, de nombreuses initiatives ont été prises, tant sur le terrain que dans les établissements. Certaines d'entre elles ont trouvé un écho dans les politiques ministérielles, d'autres dans des politiques d'organismes, mais aucune ne suffit pour donner au secteur la visibilité nécessaire.

4-1 Retour sur le Programme de Numérisation pour l'Enseignement et la Recherche (PNER)

Lancé en 1999, le programme de numérisation pour l'enseignement et la recherche (PNER) constituait, dans le projet gouvernemental, le pendant, pour l'enseignement et la recherche, du programme du ministère de la Culture initié en 1996. Ces deux opérations s'inscrivaient dans le programme d'action gouvernementale "préparer l'entrée de la France dans la société de l'information" (PAGSI).

Du côté de la Culture, ce programme a été l'occasion d'exploiter de nombreux fonds iconographiques et sonores appartenant à l'État. A partir de 2000, il a concerné les fonds appartenant aux collectivités locales. De nombreuses réalisations ont ainsi vu le jour et abouti à la création de sites web largement utilisés encore aujourd'hui.

Du côté de l'enseignement et de la recherche, le choix fait par l'opérateur (la FMSH) a été de privilégier une démarche d'études, ce qui n'a pas été sans créer certaines tensions avec le ministère en charge de l'éducation et de la recherche qui estimait cette démarche inappropriée et soutenait le lancement d'opérations concrètes. Doté d'un fonds de plus de 2M€, le PNER a permis la réalisation de plusieurs études qui n'ont pas trouvé leur public. Le soutien du PNER envers des opérations comme revues.org ou HAL SHS (archives ouvertes) n'est connu que de quelques experts.

4-2 L'implication du terrain

Comment se présente un bureau de chercheur aujourd'hui ? Observons que les livres ont toujours leur place, il est devenu cependant très rare qu'on ne trouve pas un ou plusieurs ordinateurs, y compris dans les lieux de travail des collègues les plus rétifs à l'informatique. Si nous manquons de travaux d'observation sur les pratiques de recherche elles-mêmes, de nombreux signes témoignent

d'inflexions majeures dans les pratiques des chercheurs en SHS, liées à l'usage de l'informatique et des réseaux. Le succès des appels à projets « Corpus » de l'Agence nationale de la recherche constitue l'un de ces signes.

Le premier appel à projets « Corpus et outils de la recherche en sciences humaines et sociales » a été lancé en 2006 à partir d'un processus de consultation large qui avait mis en lumière une demande émanant de nombreux chercheurs. Son objectif était de financer des projets de recherche « impliquant la constitution, l'enrichissement, la valorisation, la documentation de corpus, ou permettant l'amélioration des outils et des procédures d'analyse nécessaires à l'exploitation scientifique de corpus ou d'ensembles de données ». L'appel à projets concernait tous les types de sources (textes, données statistiques, documents sonores, multimédia, images, films, photographies...) et l'ensemble des sciences humaines et sociales. Il ne couvrait pas de simples activités de stockage, de sauvegarde et de numérisation mais supposait l'existence d'un programme de recherche construit. Son objet n'était ainsi pas de permettre la simple constitution de fonds documentaires ou d'édition numérique mais bien de soutenir le développement des nouveaux outils et modes de travail des chercheurs en sciences humaines et sociales, dans un souci de libre accès, de partage et de pérennité des données.

Les résultats sont significatifs. En 2006, l'ANR a lancé deux appels d'offres thématiques outre l'appel à projets Corpus, le premier intitulé « Conflits, guerres, violence » et le second « Apprentissage, connaissances et sociétés ». 97 et 81 projets ont été soumis à ces deux appels. Presque deux fois plus de projets ont été soumis pour « Corpus » (160 projets déposés) et la diversité disciplinaire est la règle.

La diversité des analyses réalisées est observable à la lecture des projets qui vont de l'analyse des situations d'interaction ou d'interlocution aux analyses sociales et socio-historiques, à la constitution de corpus de données géo archéologiques ou encore à la modélisation de corpus linguistiques et d'ensembles de données. Les recherches se sont appuyées sur de nouveaux modes d'enquêtes, sur la constitution de bases de données, sur des corpus textuels et la production ou l'amélioration d'outils d'analyse. En termes méthodologiques, les projets se sont intéressés au mode de constitution, à la stratégie d'interrogation, d'extraction, de classification de données et aux principes et pratiques de catégorisation. Des questions aussi traditionnelles que l'articulation entre approches qualitatives et quantitatives, la typologie des textes, des discours, des sources iconographiques ou sonores, ou la méthodologie de traitement de données hétérogènes ont été revisitées dans le cadre de cet appel à projets qui a suscité le même engouement en 2007 et en 2011. A l'exception des nombreuses collaborations avec l'informatique appliquée, l'interdisciplinarité à l'œuvre dans ces projets est restée le plus souvent interne aux sciences humaines et sociales, et a trop rarement donné lieu à des réflexions d'ordre épistémologique de premier niveau.

4-3 L'intervention du ministère en charge de la recherche

Outre la création de l'éphémère « département des nouvelles technologies pour la société », deux actions en faveur du numérique pour les SHS ont été soutenues dans la durée : la première en faveur de l'open access et de la modernisation de la communication scientifique (à partir de 2001 jusqu'à aujourd'hui) ; la deuxième pour les infrastructures numériques (à partir de 2006).

La communication scientifique

Comme le montre le rapport Salençon consacré à l'information scientifique et technique (IST) (2008), la communication scientifique a été particulièrement sujette à une « révolution des usages » orchestrée par le développement du numérique, laquelle rend très incertaine l'évolution du secteur de l'édition scientifique. L'hétérogénéité de nature des utilisateurs finaux constitue un obstacle à la compréhension des attentes, des besoins et des pratiques, et en dépit des enquêtes réalisées, par exemple, sur le prêt électronique, des données fiables, relatives aux pratiques documentaires en général, et aux usages du téléchargement en particulier, font cruellement défaut.

Les débats sur le sujet ont vite pris un tour politique de plus en plus marqué : à la conception privilégiant le service public et l'intervention de l'État, ou l'autogestion par la communauté scientifique, s'oppose une approche favorable à la libre entreprise et au marché comme vecteur optimal de régulation. Plusieurs constats ont été à l'origine de la « troisième voie » retenue jusqu'à ce jour par le MESR notamment pour le secteur des SHS.

Le premier constat renvoie au développement de la désintermédiation et tient au fait que le développement des technologies numériques permet désormais à des individus d'effectuer eux-mêmes des tâches pour lesquelles ils avaient naguère recours à des spécialistes. Cette désintermédiation a quatre conséquences majeures : elle conduit les usagers à prendre en charge une part croissante de la production du service ; elle favorise l'avènement d'acteurs nouveaux sur des maillons de la chaîne peu valorisés jusqu'alors ; elle habitue les usagers à obtenir pour un ensemble de demandes une satisfaction qui, à défaut d'être tout à fait sur-mesure, leur donnent néanmoins l'impression de répondre de manière plus fine à leurs attentes ; elle soumet les usagers à une offre dont la surabondance, dans bien des cas, nécessite la mise en place de nouvelles instances de régulation et de labellisation. Les deux fonctions de mise en page et diffusion, naguère monopoles des éditeurs et qui faisaient le corps de leur métier, sont aujourd'hui couramment assumées par les chercheurs eux-mêmes. Le moins remarquable n'est pas que cette "édition sans éditeur", pour reprendre le titre d'un ouvrage d'un éditeur critique à l'égard de la profession, s'est mise en place en moins de deux décennies.

La deuxième modification profonde des usages de l'IST est la suivante : une majorité d'utilisateurs ne souhaite plus avoir à se rendre dans une bibliothèque ou dans un centre de ressources pour consulter les publications ; ces utilisateurs veulent accéder directement à l'information grâce à leur ordinateur personnel, dans leur laboratoire, sur les lieux de leur travail et où qu'ils soient dans le monde, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.

La troisième modification concerne l'évolution de la filière économique et l'apparition de très grands groupes. Comme tout secteur des industries culturelles et médiatiques, l'IST est caractérisée par le maintien durable de la bipolarité structurelle de l'"oligopole avec frange". Selon un mécanisme bien connu dans l'édition générale et dans la production musicale, par exemple, les facilités techniques et l'abaissement des tickets d'entrée encouragent de petits acteurs privés à tenter leur chance : de taille réduite, limitant au maximum leurs coûts de fonctionnement, ils n'ont pas grand-chose à perdre et ils ont tout à gagner. Leur objectif est, en effet, d'occuper des niches dont la rentabilité pourrait être assurée par les effets dits "de longue traîne", grâce à l'agrégation d'utilisateurs dispersés et sur la longue durée. Les SHS occupent une position particulière dans ce paysage puisque les éditeurs scientifiques les plus importants — Elsevier (présent dans les 22 disciplines), Wiley, Kluwer et Taylor

& Francis (21 disciplines), Springer (16 disciplines), Blackwell (14 disciplines), Lippincott (4 disciplines, mais important dans 2) — sont loin de disposer sur leurs plateformes d'une offre représentative de l'ensemble du domaine.

La troisième voie retenue par le MESR, rendue possible par le travail de chercheurs et d'ingénieurs très impliqués sur le terrain, a visé à encourager une désintermédiation encadrée (pôle des archives ouvertes avec HAL), à soutenir une édition publique très innovante (revues.org et l'offre freemium retenue dans le cadre du programme « Investissements d'avenir ») et à tenter de limiter les dépenses en direction des éditeurs privés pour les abonnements aux revues scientifiques. C'est le sens de la coopération inter-organismes menée dans le cadre du programme de la Bibliothèque Scientifique Numérique (BSN).

Les infrastructures numériques

Ce point a été présenté dans la partie précédente. Retenons qu'il aura fallu près de cinq années pour imposer l'existence des infrastructures numériques SHS dans le paysage de la recherche et qu'un important travail est encore à mener pour doter ces infrastructures des ressources humaines et financières nécessaires.

Si le MESR a soutenu ces dix dernières années des transformations dans les domaines de la communication et des infrastructures numériques, celles-ci doivent retenir l'attention car elles restent fragiles notamment dans le domaine de l'édition scientifique où beaucoup de choses restent à faire.

4-4 Les limites de l'Institut des sciences de la communication du CNRS

Créé en juin 2007, l'Institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC) se présente comme une structure transverse et interdisciplinaire consacrée aux sciences de la communication. Le projet scientifique de l'ISCC est construit à partir d'un « modèle théorique », autrement dénommé par ses initiateurs « moteur de recherche » et construit à partir d'un « carré des connaissances » dont les quatre angles sont : l'épistémologie comparée et l'interdisciplinarité ; l'expertise et les controverses ; les industries et l'ingénierie des connaissances ; les rapports entre sciences, techniques et société. Ce carré est traversé par les questions relatives aux thèmes « Cultures, sociétés et mondialisation », qui relient les quatre domaines entre eux. Le carré des connaissances permet d'ordonner et de développer des recherches dans les cinq grands domaines suivants : langage et communication ; communication politique, espace public et société ; mondialisation et diversité culturelle ; information scientifique et technique ; sciences, techniques et sociétés.

Malgré les chiffres avancés (1 000 chercheurs impliqués, 250 laboratoires CNRS ou non CNRS liés aux différents thèmes de recherche de l'ISCC, 100 projets financés entre 2007 et 2010, 70 conventions au niveau national, international et francophone), il est indéniable que l'ISCC ne permet pas aux SHS d'occuper la place qui devrait leur revenir dans la recherche sur le numérique, comblant au moins partiellement le déficit de recherches réellement pluridisciplinaires de l'INRIA, de l'ANR et d'autres initiatives du programme « Investissements d'avenir ».

Schématiquement la demande vis-à-vis des SHS peut se présenter selon les trois axes ci-dessous.

Les trois grandes sollicitations des SHS

Compréhension complexe des phénomènes sociotechniques en jeu dans tous les secteurs de l'activité qui suppose notamment une déconstruction des « allant de soi » des discours sur le numérique

Participation à la conception de nouveaux dispositifs techniques intégrant les usages

Elaboration de nouveaux instruments scientifiques d'exploration du social pour et via le numérique

14

Présent uniquement sur le premier axe et à partir de problématiques très traditionnelles, l'ISCC ne peut jouer le rôle de mise en synergie et de catalyseur que d'aucuns ont espéré lui voir jouer au moment de sa création. Trop éloigné des lieux d'expérimentation du numérique qui permettent de mieux appréhender la profondeur des transformations en cours, peu familier des (nouveaux) outils d'écriture « qui participent à l'éclosion de nos pensées » (NIETZSCHE, 1882), n'ayant pas joué le jeu l'ouverture vis-à-vis des sciences de l'information et de la communication, l'ISCC se réclame d'une pensée critique qui est passée à côté de la « révolution numérique ». Si les initiatives prises par l'Institut peuvent être intéressantes, elles ne font qu'ajouter à la longue liste des projets en cours et des savoirs produits sur le « numérique » des manifestations supplémentaires qui ne permettent pas de consolider ce vaste ensemble scientifique.

En conclusion de cette quatrième partie, le tableau qui se dessine des initiatives françaises dans le domaine des SHS et du numérique est assez contrasté. Des avancées considérables sont observables du côté de l'édition numérique publique, au cœur desquelles toutes les réalisations du CLEO et de la MSH de Caen qui confèrent à la France une position de leader au niveau européen. La progression est aussi très nette du côté des infrastructures de recherche, même si les questions de financement ne sont pas encore intégralement résolues et si les travaux réflexifs manquent. En revanche, sur le volet de la recherche proprement dit, la situation est loin d'être satisfaisante. Le nombre de chercheurs en SHS impliqués dans des travaux interdisciplinaires est faible. Les recherches sont éclatées dans des laboratoires à dominante universitaire (la section 71 « sciences de l'information et de la communication » n'a pas d'équivalent au CNRS). Aucune instance de coordination ne s'est imposée à ce jour. Des initiatives lancées à grand renfort de communication peinent à atteindre une taille critique (Medialab de Sciences Po, par exemple).

5- FMSH : une place à consolider et à affirmer

La Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris (FMSH) doit son existence à la géniale intuition que les sciences humaines et sociales connaîtraient le même type d'évolution que les autres sciences : internationalisation, renforcement de l'interdisciplinarité (notamment par le développement de la recherche sur projets) et besoin accru d'instruments pour exercer le métier de chercheur en SHS.

Liée initialement à une prestigieuse et originale institution de recherche (l'EHESS), elle devait constituer un outil au service de cette institution, puis les besoins en instruments (bibliothèques, systèmes de calculs...), les appels à projets et les services en faveur de l'internationalisation croissant, elle s'est imposée comme un outil pour l'ensemble des chercheurs du territoire. Ce positionnement particulier en a fait un modèle pour le développement des Maisons des Sciences de l'Homme dans l'espace national. Tout dans ces évolutions aurait dû renforcer la place de la FMSH dans le paysage de la recherche des années 2000 mais paradoxalement la Fondation a failli disparaître et avec elle ses missions au service de l'ensemble de la recherche en SHS.

La très faible implication de la FMSH dans l'essor des Maisons des Sciences de l'Homme, le développement de formidables bibliothèques scientifiques virtuelles accessibles par le web, l'échec du laboratoire informatique, la faible lisibilité (confirmée par le faible usage) sur le territoire des outils produits par la FMSH, l'absence de la FMSH dans la plupart des projets innovants (à l'exception de TIC migration, Tématic et Vox internet), le faible degré d'interdisciplinarité des projets de recherche hébergés, la ressemblance entre les programmes hébergés de la FMSH et des structures types laboratoires, les relations difficiles avec l'EHESS ont conduit à la remise en cause, par le politique, de l'existence même de la FMSH. L'arrivée en 2009 d'un nouvel administrateur, le renouvellement de l'équipe de direction et les réorientations politiques ont permis de sortir la Fondation de cette mauvaise posture. Toutefois, à ce jour, sa place dans le paysage national de la recherche en SHS n'est ni totalement stable, ni totalement claire et il suffirait d'une baisse, même relative, de ses moyens pour la mettre de nouveau en difficulté.

Les réponses à la question qui nous occupe dans ce rapport s'inscrivent dans cette histoire institutionnelle. Elles constituent probablement une clé (parmi d'autres) pour le repositionnement de la FMSH dans le paysage, mais la difficulté de l'exercice est bien de proposer des pistes qui reposent sur une bonne appréhension du sujet (partie 1), des analyses pertinentes du contexte (parties 2, 3 et 4) et un retour sur l'institution elle-même et sur ses capacités à se transformer (partie 5).

Pourquoi poser la question du numérique à la FMSH implique-t-il de s'intéresser au fonctionnement même de l'organisation ?

Il suffit pour s'en convaincre de revenir au texte fondateur. Selon l'article 2 du décret de janvier 1963, la Fondation a pour vocation de favoriser « la collaboration nationale et internationale entre les chercheurs, les centres et instituts de recherche, en soutenant la création et le fonctionnement de réseaux scientifiques, de groupes de travail et d'équipes expérimentales de recherche ». Elle a également pour fonction de valoriser la recherche et la diffusion des connaissances dans le domaine des SHS (...), de développer des instruments collectifs de travail (...) afin de concourir à la production scientifique, de la soutenir, de la valoriser, de la diffuser ».

Comme l'ont montré les parties précédentes du document, la question du numérique est au cœur de la plupart de ces missions et pour que celle-ci soit traitée il convient de tenir compte des trois

dimensions : (i) celle des infrastructures et de l'évolution considérable du paysage depuis la fin des années 2000 ; (ii) celle de la recherche en lien avec la question de la pluridisciplinarité ; (iii) celle de l'innovation et de la recherche et développement.

5-1 Infrastructures : les leçons des années 2000

A l'image de la feuille de route nationale (2012-2020), nous distinguerons dans cette partie les deux types d'infrastructures : les infrastructures numériques et les infrastructures réseaux, les premières couvrant les missions de valorisation de la recherche et de diffusion des connaissances dans le domaine des SHS (...), de développement des instruments collectifs de travail (...) évoquées dans l'article 2 du décret, les deuxièmes renvoient à un rôle de coordination non plus de premier niveau comme dans les années 1960 (centres, instituts de recherche, laboratoires : cette coordination est assurée par le CNRS et les universités) mais de deuxième niveau (MSH et institutions dédiées à l'internationalisation).

Les infrastructures numériques

Le document reproduit à la page suivante présente le programme de numérisation pour l'enseignement et la recherche (PNER) tel qu'il a été imaginé à la FMH au sein d'un service relativement marginalisé de la Maison (DEVAR, Maison Suger). Convaincu par l'importance majeure du numérique pour la Fondation, le responsable de ce service a œuvré pour que le PNER soit confié à la FMSH. En l'absence de personnels qualifiés sur le sujet et d'investissement apporté à ce programme par la Fondation, ce responsable n'avait d'autre choix que de positionner le PNER en amont du processus de recherche. De nombreuses études ont ainsi été produites dans le cadre du PNER. La plupart d'entre elles sont fort intéressantes mais les retombées ont été nulles tant pour la Fondation¹ elle-même que pour le développement du numérique dans le système de l'enseignement et la recherche.

Le PNER a confirmé combien le modèle traditionnel du transfert était radicalement inadapté à la révolution du numérique. Le circuit classique – études, recherche, développement et transfert dans la société – ne peut s'y appliquer. Toutes les initiatives réussies ont assumé l'ensemble du processus : de la question à la réalisation. Ce fut le cas des actions conduites par la mission « recherche » du ministère de la Culture et de la Communication et de nombreux projets réalisés dans des laboratoires du CNRS et des universités.

Le PNER apporte une leçon à l'institution elle-même : aucun apport pour la Fondation n'est envisageable si le numérique est pensé comme un programme supplémentaire sans lien avec le reste de l'organisation. En l'absence de moyens humains dédiés et bien identifiés, il est utopique d'imaginer que la Fondation peut se positionner sur ce champ.

¹ Il faut consulter le site de l'ENSSIB pour trouver trace du PNER. La FMSH a « oublié » de la même façon son rôle dans HAL SHS et son soutien apporté à revues.org. Il ne s'agit bien évidemment pas d'un « oubli » de la communication mais d'une trace de l'absence de trace...

Des documents numériques en ligne pour l'enseignement et la recherche

Le Programme Numérisation pour l'enseignement et la recherche

17

MARTINE COMBEROUSSE

Martine Comberousse est coordinatrice scientifique du PNER (Maison des sciences de l'homme, 54 boulevard Raspail, F-75006 Paris, téléphone +33 (0)1 44 41 32 09, courriel comberousse@msh-paris.fr).

Le Programme Numérisation pour l'enseignement et la recherche a été confié par le Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (MENRT) à la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH). Le PNER a pour objet de conduire un travail de réflexion et de propositions sur les usages et les besoins de documents numérisés (texte, image et son) pour l'enseignement et la recherche, et d'établir les cahiers des charges juridiques, techniques et éditoriaux pour un dispositif d'offres de ressources et d'accès en ligne à celles-ci. Il a débuté en janvier 1999 pour une durée de trois ans. Cet article présente l'organisation de ce programme, les études d'usages qui ont été entreprises, la position des différents acteurs, notamment les éditeurs, et les contextes juridique et économique du dispositif à mettre en place.

L'intitulé du Programme Numérisation pour l'enseignement et la recherche, mis en œuvre par la Fondation Maison des sciences de l'homme (1), peut prêter à confusion et pourrait laisser croire qu'il s'agit de développer la numérisation systématique de documents dans le but de constituer une vaste bibliothèque numérique pour l'enseignement et la recherche. Si cette perspective a bien été évoquée au tout début du projet, il est vite apparu que cette numérisation ne pouvait se concevoir qu'en fonction des utilisations qu'en pouvaient faire les enseignants, les élèves, les étudiants et les chercheurs, et que, avant d'entreprendre des actions de numérisation massives et coûteuses, il était indispensable d'examiner les conditions de production des ressources numériques, l'intérêt qu'elles pouvaient apporter au public éducatif, et les possibilités réelles

d'utilisation pédagogique auxquelles elles pouvaient se prêter.

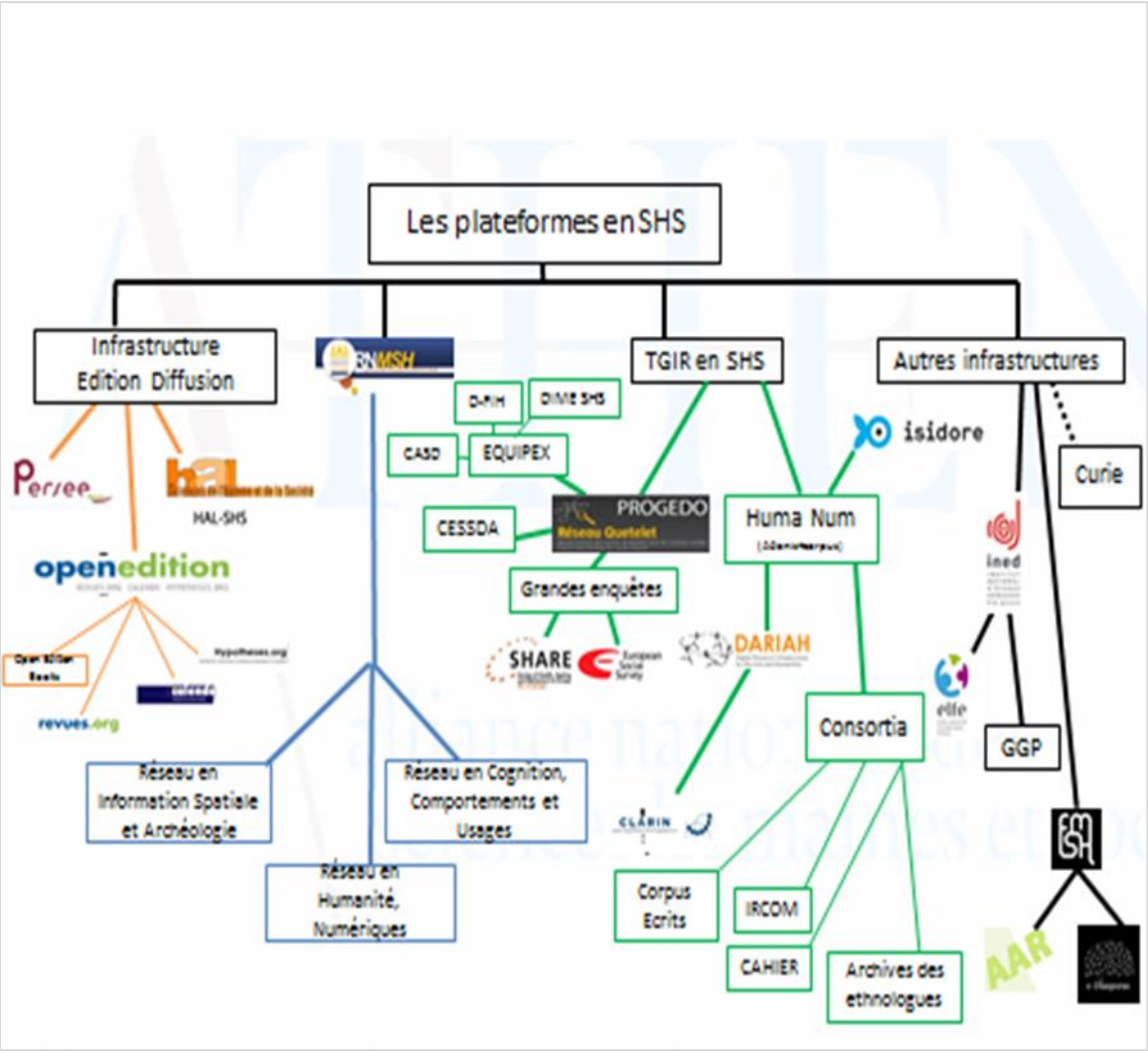
Par ailleurs, la production numérique ne concerne pas seulement les fonds

des bibliothèques, mais également ceux des éditeurs privés et publics ou de grands établissements publics, et elle implique aussi des diffuseurs, des concepteurs et des opérateurs techniques. Si on souhaite développer une offre cohérente, variée et largement utilisable pour l'enseignement, il est donc indispensable d'établir un dialogue entre ces acteurs très divers de la numérisation, de favoriser leur concertation et de les impliquer dans le processus de mise en place de la filière éducative.

(1) Directeur du PNER : Jean-Luc Lory, CNRS, adjoint de l'administrateur de la FMSH.

Le choix fait en 2013, d'accueillir les deux très grandes infrastructures numériques (HUMA-NUM et PROGEDO) marque le repositionnement de la Maison. A condition de formaliser les partenariats avec les établissements tutelles des TGIR (CNRS, EHESS, AMUE) et d'apporter les compétences nécessaires à leur mise en synergie, la FMSH pourrait retrouver un rôle de coordination d'un dispositif national. Il lui reviendrait d'assumer non pas seulement des fonctions d'hébergement mais de faciliter la mise en relation des équipes et d'encourager l'émergence de projets communs.

Cette fonction est cohérente avec la mission qui est confiée à toutes les MSH de point d'accès territorial aux TGIR et conforte la place spécifique de la FMSH dans le dispositif réseau. Elle est compatible avec le développement d'outils développés au sein de la Fondation (plateformes des AAR et outil de cartographie du web) à condition qu'ils se conforment au processus de labellisation des plateformes mis en œuvre au sein du réseau des MSH.



Edition et diffusion

Nous ne reviendrons pas sur la révolution générale que connaît ce secteur mais sur les dernières évolutions qui touchent particulièrement la Fondation. L'annexe 2 de ce rapport, qui fait état de discussions menées en 2006 entre l'AFPUD et le CID, constitue un bon point de départ pour observer les transformations.

Ce qui a été réalisé depuis 2006 : la mise en place du portail Onix-GiantChair et du Comptoir des Presses d'université (LCDPU); la création d'un embryon de système de diffusion complémentaire librairie-vente en ligne au particulier, ouvrages à diffusion large-ouvrages à rotation lente qui trouve son expression dans le dispositif CID-LCDPU et dans les accords passés avec AFPUD-Sodis² ; la montée en puissance des portails de diffusion de revues : Revues.org et Cairn (assez – et sans doute trop – déconnectés des modes et des appareils de diffusion “traditionnels”).

Ce qui est nouveau : l'existence du système de référence et d'expression d'une volonté politique avec le développement de l'infrastructure BSN ; le poids (et le resserrement) de l'environnement technique (convergences numériques...) ; la convergence des formats de données de la recherche et des données de diffusion (BSN , corpus) ; la multiplication des types d'écrits : carnets, revues, ebooks, etc. ; la réalité de la diffusion et de la lecture numériques ; le développement des portails de revues ; l'effondrement de la librairie ; l'impératif d'open access ; l'accentuation des injonctions à mutualiser les structures éditoriales.

Ce qu'il faut prendre en compte : la variété (et la complémentarité) des différents types de publications (de l'article spécialisé à destination d'une communauté de recherche restreinte à l'essai à destination d'un public large et d'un réseau étendu de librairies, en passant par l'ouvrage de synthèse pour “public averti” réservé à un nombre restreint de librairies). L'écueil (et le risque) principal est de limiter la construction du système de diffusion-distribution à un seul de ces objectifs au détriment des autres. Il faut penser en termes de complémentarités (par articulation de services sur le modèle CID-SLU-LCDPU auxquels il conviendrait de mieux associer OpenEdition, et par la recherche de complémentarités public-privé maîtrisées).

Si les Editions de la FMSH ont pris intelligemment le parti de s'associer au CLEO et d'être très actives dans le segment 7 de l'infrastructure numérique (BSN), si le CID a su développer de nouveaux services et propose un nouveau projet fort pertinent (annexe 1), il existe nonobstant une place de coordination que la Fondation n'assume pas réellement politiquement alors qu'elle serait en mesure de le faire, ce qui la positionnerait comme un acteur majeur de BSN7.

Il conviendrait de constituer un noyau « fort » : CID (et ses différents dispositifs : SLU, LCDPU...) et OpenEdition, susceptible d'assurer les « fondamentaux » de la diffusion, étroitement liés à la mission d'édition publique (de l'open access à la diffusion à un certain niveau du réseau des librairies en passant par la diffusion des revues sur abonnement et, idéalement, le Print-On-Demand). Il serait

² Ce système n'est cependant pas représentatif de la production nationale puisqu'il ne regroupe que les éditeurs diffusés par l'AFPUD ou par le CID et donc voit lui échapper les éditeurs institutionnels passant par d'autres canaux de diffusion-distribution: CDE, PUF, Belles Lettres... Il est, par ailleurs, assez faible dans le domaine de la diffusion de contenus en ligne — cette fonction est totalement inexistante à l'AFPUD-SODIS entièrement tournée vers la diffusion en librairie — et n'offre pas de ressources de Print-On-Demand

pertinent que le responsable du site web de la Fondation, particulièrement impliqué sur les nouvelles formes de diffusion des savoirs scientifiques, soit associé à ce noyau, démontrant l'existence du continuum édition, publication, diffusion. On pourrait ainsi envisager à l'image de ce qui s'est fait à l'ENS de Lyon, un pôle « diffusion des savoirs scientifiques ».

Par ailleurs, le retour à Raspail pourrait être l'occasion de voir émerger un projet novateur de librairie alliant l'achat de documents papiers et de documents numériques au cœur d'un Paris historique.

En matière de politique éditoriale, les bilans disponibles montrent qu'il convient de penser les séries et collections au-delà d'un seul établissement (plutôt à l'échelle de regroupements) en favorisant les labellisations (collections partagées), les coéditions "actives" (c'est-à-dire comme éditeur principal), et notamment les coéditions avec de grands éditeurs étrangers. Les Éditions de la Maison des sciences de l'homme disposent déjà d'un catalogue original, en sciences humaines et sociales, qui rassemble des publications scientifiques de haut niveau, nées pour la plupart d'une collaboration avec d'autres institutions qu'elles soient françaises ou étrangères. Il conviendrait d'élargir l'empan de l'activité d'une part en tenant compte du caractère essentiel de la traduction des ouvrages de SHS et d'autre part en développant les articulations entre littérature grise (exemple, les carnets d'Hypothèses), éditions papier et numérique et actions de diffusion des savoir (vidéogrammes sur Canal-U, conférences...).

Ces orientations imposent aux instances dirigeantes de la Fondation de poursuivre le travail déjà engagé en interne par un travail de consultation externe. Il serait nécessaire de rencontrer les responsables de la BSN au MESR, d'auditionner les responsables du CLEO, de la chaîne numérique de Caen, des éditions de l'EHESS, des PUR pour ne citer que les plus importants. Au terme de ces rencontres, un projet de service devrait être formalisé et discuté au sein des instances de la Fondation et avec le MESR.

La bibliothèque

Développée en étroite collaboration avec des centres de l'EHESS (le CESPRA = Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron, le LaDéHiS = Laboratoire de Démographie et d'Histoire Sociale, le CARE = Centre d'Anthropologie Religieuse Européenne et le GAHOM = Groupe d'anthropologie historique de l'Occident Médiéval), la bibliothèque de la FMH est un élément clé du futur grand équipement documentaire (GED) du campus Condorcet qui doit ouvrir dès 2018.

Actuellement, les informations disponibles sur le GED laissent à penser que le projet n'a pas pris toute la mesure des transformations des modes de travail des chercheurs. . Tous les échanges conduits ces cinq dernières années dans le cadre des débats sur les « learning centers » ne semblent pas vraiment avoir trouvé de larges échos dans le projet. L'intrication absolument nécessaire du scientifique et de la documentation est rendue difficile par l'absence de projet scientifique.

A ce stade, il serait intéressant pour la bibliothèque de la FMSH de continuer à accompagner le développement du projet de GED, de rappeler l'importance d'un projet scientifique y compris pour la bibliothèque et, sous forme d'actions de préfiguration des services du GED, de proposer un projet pour une « Digital library » à Raspail pensée avec les responsables du GED du Campus Condorcet. Pour être pertinent, ce projet devrait tenir compte des différentes phases d'évolution du Campus Condorcet et du transfert des équipes de recherche du site Raspail vers Aubervilliers.

Les infrastructures réseaux

En 2013, l'accueil à la FMSH des deux infrastructures réseaux reconnues dans la feuille de route nationale –le réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme et le réseau pour l'internationalisation des SHS (NEFIAS) – sont des sources de reconnaissance de la Fondation par l'ensemble des acteurs du territoire.

Sous réserve que la FMSH sorte d'un rôle d'hôtelier, elle se trouve, par une implication dans le réseau des MSH, en mesure de participer au déploiement de la politique de site actuellement au centre de la politique nationale de recherche. Son action en soutien du CNRS et des grands pôles universitaires doit être discutée avec ces grands partenaires. Un premier apport de la FMSH réside dans la mise en place d'un observatoire sur la recherche en SHS en France. Un deuxième apport consisterait à faciliter les liens entre les TGIR et l'ensemble des MSH.

L'accueil de l'infrastructure NEFIAS devrait conduire à faire bouger l'organisation actuelle de la Fondation déjà impliquée dans de nombreux programmes de coopération internationale. En effet, NEFIAS est une des traductions de l'évolution de ce secteur depuis trente ans. La multiplication des sources et des lieux de savoir au niveau mondial, l'extraordinaire développement des moyens de diffusion des connaissances, le dépassement du « nationalisme méthodologique » pour penser les questions contemporaines de manière globale, la vive concurrence à laquelle se livrent les grandes institutions universitaires mondiales, le rôle moteur des carrières individuelles dans la professionnalisation de la recherche, l'évaluation externe de la production scientifique et de son financement, ont profondément modifié la manière dont se déploie l'internationalisation de la recherche. A la fois moyen permettant d'atteindre une certaine forme d'excellence scientifique et vecteur de rayonnement de celle-ci dans le champ des connaissances, l'internationalisation ne se constate plus, ni ne se décrète, elle se construit.

Dans le domaine des SHS, la recherche française dispose d'un dispositif de qualité, riche et diversifié, dans bon nombre de domaines essentiels. Le potentiel de recherche français ne tire toutefois pas parti, sauf en de trop rares exceptions, des opportunités intellectuelles, des ressources scientifiques et financières, des partenariats institutionnels qu'offrent un processus maîtrisé d'internationalisation.

De nombreux efforts ont été déployés au cours des dernières années pour redresser l'attractivité des SHS françaises et des institutions qui les font vivre, tant au niveau individuel des établissements et des organismes qu'au plan collectif dans le cadre des regroupements sur site ou des réseaux thématiques. Les créations récentes en France de six instituts d'études avancées (IEA), des écoles d'économie de Toulouse et de Paris, pour ne citer que quelques exemples, représentent des initiatives scientifiques, méthodologiques et intellectuelles innovantes, propres à renouveler les termes du débat en France, à l'ouvrir grand aux questionnements et approches qui se sont développées depuis le tournant de la globalisation des trente dernières années, et à ancrer ce renouvellement dans le tissu universitaire, en profondeur, et largement.

Ces efforts et initiatives d'internationalisation ne sont pas à l'échelle des enjeux de mobilisation du potentiel national de recherche et l'infrastructure NEFIAS a pour but d'offrir des services pour faciliter

l'internationalisation de l'ensemble de la communauté scientifique française en SHS. L'approche retenue pour le développement de l'infrastructure est celle de réseau afin de créer les conditions d'un échange structuré et équilibré avec les principaux acteurs français du domaine et de dialoguer avec les grandes institutions et les grands réseaux internationaux pour identifier les meilleurs partenaires en fonction des priorités et des initiatives retenues.

L'infrastructure NEFIAS doit offrir trois services principaux :

1. une action de veille, de collecte d'information et de constitution de base de données (renforce la lisibilité des actions, des dispositifs et des structures)
2. une action d'information, de diffusion et de relais de priorités (renforce la fluidité de l'information au bénéfice des communautés de chercheurs)
3. une action de développement, d'expertise et d'impulsion de synergies (accélère la mise en œuvre d'initiatives permettant de tirer parti de mutualisations et de synergies encore insuffisamment exploitées).

Les trois registres d'action doivent être déployés, en concertation avec les grands acteurs de la mobilité internationale entrante et sortante (IEA, UMIFRE, EFE, etc.) et les différents groupes français de coordination européenne ou internationale. Sont notamment programmées la réalisation d'un portail Incoming mobility (destiné à promouvoir les dispositifs d'accueil de haut niveau en France à l'attention de la communauté internationale) et Outgoing mobility (destiné à la communauté française pour faire connaître les dispositifs de mobilité à l'étranger: bourses, Marie Curie, accueil IAS ou HCI ...), ainsi que des actions de développement (synergie avec les appels d'offres internationaux de l'ANR, mise en place d'une coordination franco-allemande entre IEA et Internazionali Kolleg, développement d'un projet COFUND pour cofinancer la mobilité vers les UMIFRE et les EFE tout en introduisant des procédures et des conditions alignées sur la mobilité Marie Curie).

Comme pour les volets infrastructures numériques, il revient à la FMSH, outre la coordination et la mise en œuvre de NEFIAS en partenariat avec le CNRS, d'identifier dans ses programmes ceux qui ressortent du périmètre de NEFIAS.

5-2 Recherche et pluridisciplinarité

Il s'agit là du sujet le plus épineux car de nombreux acteurs dévient à la FMSH (y compris au MESR) le droit d'avoir un programme de recherche, la raison étant qu'en proposant un programme scientifique, la FMSH entre en concurrence avec les « véritables » institutions d'enseignement et de recherche et risque de détourner les moyens destinés aux missions de service vers des moyens destinés à la recherche. En retour, l'argument avancé par la FMSH pour rassurer ses détracteurs est que la FMSH ne peut recruter de chercheurs.

Trois raisons devraient inciter tous les acteurs à renoncer à ces arguments spécieux :

- 1- Aucun service pertinent à la recherche ne peut être conçu sans l'implication des chercheurs eux-mêmes (il en va ainsi pour toutes les MSH). L'ère du numérique a renforcé ce principe.
- 2- L'importance du nombre de chercheurs et d'institutions de recherche impliqués dans les activités de la FMSH est un indicateur de son rayonnement.
- 3- L'évolution des SHS et les transformations en cours (renforcement de l'instrumentation...) nécessitent de disposer de lieux très ouverts où sont favorisés les échanges entre les différentes professions qui concourent à l'exercice de la recherche.

Si sur les territoires, il est admis que les MSH proposent des axes scientifiques, ces derniers sont le résultat des points forts de la recherche sur le terrain et sont déterminés avec les acteurs locaux.

L'importance du tissu parisien de la recherche en SHS rend impossible une telle approche. En revanche, le positionnement de la FMSH la rend légitime pour accueillir des recherches qui portent sur l'évolution des SHS elles-mêmes. Celles-ci pourraient concerner les défis de société tels qu'identifiés dans Horizon 2020, tous les travaux scientifiques qui portent sur l'édition, la diffusion, les infrastructures numériques, les bibliothèques... Ces thèmes pourraient constituer des axes de développement pour le Collège d'Etudes Mondiales.

5-3 Recherche et développement

La partie 2 de ce document a permis de mettre en évidence le manque d'implication des SHS dans la recherche et développement. Dans ce domaine, il convient d'être concret et de mener à bien des projets précis. Deux voies pourraient être empruntées par la FMSH :

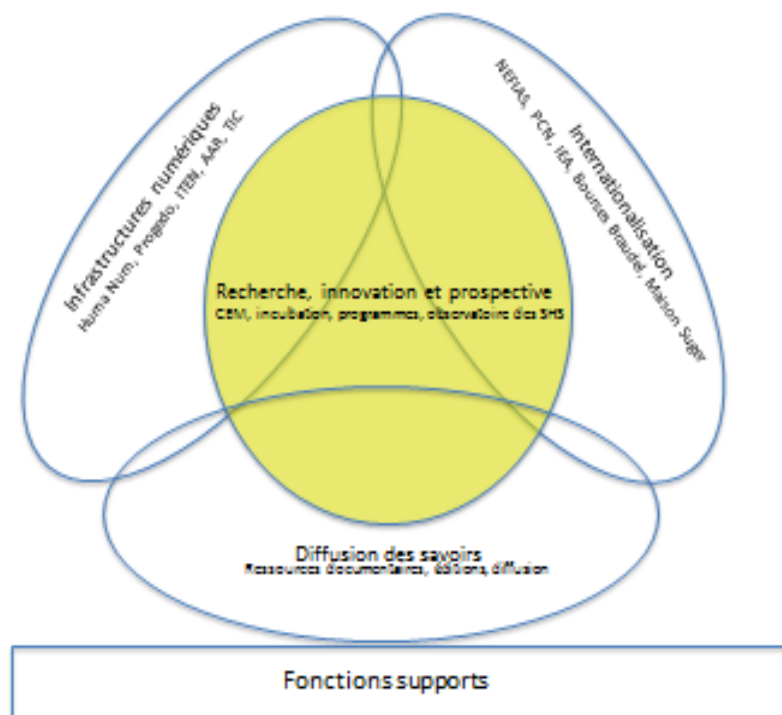
- Le soutien à la partie Recherche et développement des deux TGIR ;
- Une expérimentation autour du bâtiment Raspail conduite dans le cadre de la chaire ITEN (mise en place d'espaces expérimentaux dédiés aux applications numériques, notamment vitrines intelligentes, tables tactiles et objets communicants).

6- Propositions

Ce rapport contient de nombreuses propositions qui exigeraient de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme de rendre son organisation plus claire tant pour les personnels en interne que pour les acteurs externes. Le flou dans l'organisation n'est plus synonyme de liberté, il est en revanche propice au désengagement des personnels et à l'accroissement d'un sentiment de suspicion de la part des acteurs extérieurs.

Des discussions que nous avons eues avec Olivier Bouin et Nicolas Catzaras et des analyses menées pour ce rapport, il ressort que nous pourrions regrouper les activités de la Fondation autour de trois grands pôles de services, tous en lien avec un pôle recherche innovation et prospective, le numérique et l'international constituant les deux axes de développement de la Fondation.

Principes de structuration de la FMSH



Sujets	Actions	Calendrier
Réorganisation de la Fondation	Définition des grands domaines d'activité (connaissance des forces internes et externes, ressources financières affectées...) Projet d'évolution, agenda Formalisation des deux axes de développement : numérique et international	1 ^{er} semestre 2014 2 ^{ème} semestre 2014
Infrastructures numériques	Mise en synergie des TGIR HUMA-NUM et PROGEDO Coopération des Archives audiovisuelles de la recherche avec la TGIR HUMA NUM Labellisation des outils de cartographie du web ... Formalisation d'un plan d'action	2 ^{ème} semestre 2014 2 ^{ème} semestre 2014
Internationalisation	PCN/ programmes mobilité /programmes de coopération Formalisation du rôle de la FMSH.	1 ^{er} semestre 2014
Diffusion des savoirs	Formaliser un projet global Penser le site web de la Fondation comme un acteur de la diffusion Partie bibliothèque : contribution écrite à la réflexion sur un GED à l'heure du numérique. Point spécifique sur la coordination entre les sites Condorcet et Raspail Projet de « digital library » à Raspail Grande librairie de l'édition scientifique (RASPAIL) Partie éditions : Coordination du réseau des presses universitaires et consultation des grands acteurs pour la production d'un projet de service	2015 1 ^{er} semestre 2014 2 ^{ème} semestre 2014 1 ^{er} semestre 2015 2 ^{ème} semestre 2014

Recherche, innovation et prospective	<p>Formalisation d'un projet autour de deux thématiques qui pourraient structurer le projet scientifique du collège :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Défis de société - Prospective pour les SHS <p>Mise en œuvre de l'observatoire des SHS Veille internationale</p> <p>Participer au développement de la partie R et D des TGIR</p> <p>Appui sur la chaire ITEN pour le terrain d'expérimentation qu'est Raspail</p>	<p>2014</p> <p>2ème semestre 2014</p> <p>2015</p> <p>2^{ème} semestre 2014</p>

6- Annexes

6-1 Projet de diffusion numérique FMSH e-diffusion (Michel Zumkir)

Depuis leur création, le CID et FMSH-diffusion (à travers notamment le site LCDPU) ont offert à leurs éditeurs des solutions aux transformations du marché du livre. Aujourd'hui la question du numérique revient de façon incessante. Aussi nous avons décidé d'y répondre d'une façon à la fois utile et fédératrice à travers la création d'un service d'e-diffusion. En voici une première esquisse.

A – Pourquoi un projet de d'e-diffusion ?

1) Parce que le livre numérique reste un livre et qu'il est plus commercial que la diffusion d'un ouvrage, quel que soit son support ou son format, soit assuré par le même diffuseur. Le diffuseur devient multi-canal pour le catalogue complet de l'éditeur.

2) Parce que le monde de la distribution est complexe et exigeant techniquement. Les distributeurs sont multiples. Tous ont leurs clients spécifiques (plateformes, libraires ou/et des bibliothèques) et des requêtes particulières quant à la transmission des métadonnées. Le diffuseur s'adapte plus facilement à ces demandes puisqu'il développe le système pour un catalogue plus vaste que celui d'un éditeur. Il faut rappeler que, contrairement au circuit du livre papier, un éditeur (ou un diffuseur) signe avec plusieurs distributeurs.

3) Parce qu'il est plus facile pour un distributeur de signer et de travailler avec un diffuseur qu'avec une multitude d'éditeurs. Il recevra des informations centralisées. Il sera, dès lors, plus enclin à promouvoir le catalogue, à accorder des avantages commerciaux et trouver un accord technique pour faciliter la transmission des métadonnées.

B – Comment se fera l'e-diffusion ?

- par la transmission des métadonnées et des fichiers auprès des différents distributeurs avec qui un contrat aura été signé.

- par la présentation des nouveautés numériques aux libraires détenteurs de sites de vente en ligne.

Concrètement, la seule tâche de l'éditeur sera de remplir le back office de GiantChair, comme il le fait déjà aujourd'hui. Il n'aura qu'un seul écran supplémentaire à alimenter, celui de l'onglet «support numérique ». Nous nous chargerons du reste.

Une remarque : il faut tout faire pour préserver notre capacité à développer, avec nos partenaires, nos propres plateformes. L'ecas de GiantChair est exemplaire de ce point de vue.

C - Quelle sera la commission de l'e-diffuseur ?

Elle devrait tourner autour de 10 %. Elle sera calculée sur le même principe que pour les autres services de FMSH diffusion. Le contrat reste encore à écrire...

Situation actuelle du projet

1) Pour la distribution vers les plateformes numériques, les libraires et les bibliothèques, nous avons signé avec Immatériel :

Distributeur indépendant, il est partenaire du hub Dilicom, des principales plateformes de livres numériques (Apple iBookstores, Amazon Kindle, Kobo, Samsung Readers Hub) et de nombreux libraires en ligne. Il propose aussi des outils permettant la gestion de bouquets numériques pour les bibliothèques.

Il distribue epub et pdf, mais préfère les epub.

2) Pour la distribution aux bibliothèques (principalement universitaires) nous avons signé un contrat avec Ebrary et sommes en cours de signature avec Dawsonera. Attention, ces deux distributeurs ne commercialisent que des pdf. Ce qui n'est pas bon signe, le pdf est un format dépassé.

Ebrary : distributeur international (situé en Californie) de livres numériques qui alimente plusieurs centaines de bibliothèques universitaires principalement anglo-saxonnes.

La licence accordée à ebrary est mondiale et non exclusive. Elle comprend plusieurs offres :

- accès d'une durée limitée à une collection (bouquet) créée par ebrary ;
- accès perpétuel à un titre (une copie archivée au cas où le client ne pourrait plus accéder au dit titre) ;
- prêt d'un titre à court terme ;
- extraits d'un titre à imprimer ou copier/coller.

Dawsonera : plateforme numérique de Dawson (librairie internationale à la clientèle de niveau académique et de recherche). Son cœur de cible : les bibliothèques universitaires françaises. Son modèle économique est basé sur le modèle d'acquisition du livre papier et permet aux bibliothèques l'achat pérenne (un nombre limité de connections annuelles) ou la location d'un ouvrage. Elle ne propose ni bouquet ni abonnement mais permet le Copier / Coller à hauteur de 10 % de l'ouvrage et l'impression à hauteur de 20 %.

L'impression à la demande depuis le site LCDPU : une réflexion est menée pour l'impression à la demande, depuis notre site internet, pour certains ouvrages épuisés avec la coopérative CIACO (Université catholique de Louvain, Belgique).

Open access : en ce qui concerne le libre accès (open access) des ouvrages, comme pour les revues, chaque éditeur peut opérer en fonction de ses convictions et des recommandations de son établissement. Il n'y aura aucune restriction de notre part. Nous avons entamé une réflexion avec le Cleo (Le Centre pour l'édition électronique ouverte) pour la vente, sur LCDPU, des epub et des pdf publiés sur OpenEditions books.

6-2 Note des représentants des Presses universitaires de Caen présents à la réunion AERES du 11 décembre 2006 (Dominique Roux) à propos du point 5 de l'ordre du jour «Dossiers en cours : Diffusion (état des négociations AFPUD-CID) ».

Présentation d'un schéma possible de rapprochement du CID et de la structure AFPUD-SODIS. Cette démarche présente un intérêt indéniable et constitue un enjeu important pour l'avenir de la diffusion des productions. Cependant tant l'importance du sujet que la nature lacunaire des informations données et le flou qui entoure certains choix ou solutions techniques appellent, à cette étape du projet, un certain nombre de remarques et de réflexions.

Ce que nous souhaiterions en tant qu'éditeur institutionnel :

- un diffuseur « en ligne » présentant un portail clairement identifié et jouant un rôle d'agrégateur pour la production universitaire spécialisée ;
- un diffuseur-distributeur pour les tirages courts, les ouvrages destinés à un public de stricts spécialistes... pour lesquels le placement en librairie est irréaliste, inapproprié, coûteux et constitue un contresens ;
- un comptoir de vente aux particuliers, aux institutions ;
- un organisme chargé d'optimiser le référencement des ouvrages sur les réseaux ;
- un organisme susceptible de distribuer des ouvrages produits « à la demande » ;
- un organisme susceptible de proposer et de suivre des commandes permanentes (des abonnements ?) ;
- un organisme susceptible de vendre des collectifs électroniques par article ;
- un organisme susceptible de produire des catalogues transversaux, thématiques, chronologiques, des listes bibliographiques à la demande et à la volée (ONIX vers XHTML ou PDF) ;

Ce qui est en phase avec l'évolution des techniques de diffusion :

- le CID dispose déjà d'un outil fonctionnel de vente en ligne et de catalogage commun (on pourrait voir comment le développer vers ONIX et envisager la production semi-automatique de sous-produits papier ou PDF) ;
- la numérisation et la progressive structuration des fonds va permettre le développement de la diffusion payante en ligne, la production « à la demande », tous types de diffusion-distribution auxquels une structure de type AFPUD-SODIS ne peut répondre.

Ce qu'un tel système pourrait apporter en termes de lisibilité :

- rendre possible le développement rapide d'un portail commun de catalogage et de commerce électronique (avec interlocuteur commercial unique) pour l'ensemble des productions universitaires institutionnelles ;

- donner au lecteur-client la possibilité d’appréhender la totalité de la production universitaire institutionnelle nationale via un site unique.

Ce à quoi les éditeurs institutionnels pourraient s’engager :

- alimenter un catalogue commun au CID indépendamment des circuits de diffusion-distribution ;
- définir dans notre production ce qui relève du circuit des librairies (confié à AFPUD-SODIS) et ce qui relève de la diffusion institutionnelle ;
- confier au CID cette part de la production avec exclusivité pour la vente-librairie en ligne (comme prestataire premier) ;
- accepter que l’aide du Ministère aux presses institutionnelles soit inféodée à l’utilisation du CID pour la diffusion en ligne (ou pour certaines modalités de celle-ci) et pour la diffusion des ouvrages « hors circuit des librairies » ;
- mutualiser les moyens de diffusion-distribution dans le sens du renforcement des moyens du CID.

Ce à quoi nous sommes prêts (aux PUC) :

- en termes de mutualisation de compétence, mettre à disposition du CID (outil collectif de diffusion) notre expérience en termes de réseaux et de structuration pour la mise en place d’un catalogue collectif répondant à la norme ONIX et des outils d’exploitation liés ;
- en termes de politique de diffusion : placer au CID tous nos ouvrages pour leur vente en ligne ou au comptoir ; renvoyer les libraires vers la SODIS pour les ouvrages destinés à la librairie ; organiser notre catalogue et nos outils de promotion sur ces bases.